

Les enjeux du développement durable pour les entreprises

Natacha Gondran

Plan de l'intervention

- Pourquoi introduire la notion de développement durable ?
- Comment ce concept se traduit-il au niveau des entreprises ?
 - ◆ Des contraintes réglementaires
 - ◆ Des instruments économiques mis en place par les politiques environnementales
 - ◆ Transformer la contrainte en opportunité par la remise en plat des modes de fonctionnement traditionnels : la possibilité d'adhérer à des démarches volontaires
- Les outils officiels pouvant être utilisés par les entreprises

Quelques préceptes du développement économique traditionnel

- Concept apparu après la seconde guerre mondiale, lié à la révolution industrielle
- Un indicateur universel de développement : le **PIB** (Produit Intérieur Brut)
- Des politiques basées sur la **croissance** de ce PIB
- Disponibilité illimitée des **ressources naturelles**
- La **maximisation de l'intérêt individuel** de chaque agent économique contribue à la maximisation de **l'intérêt collectif** grâce à la « main invisible » du marché
- Chaque agent économique prend ses décisions sur la base d'une **rationalité parfaite**

La remise en cause de ces préceptes

- **Les ressources naturelles** sont limitées
- **la dégradation de l'environnement** affecte la qualité de vie
 - ◆ Impacts environnementaux de l'homme d'aujourd'hui affectent les conditions de vie des générations futures (changements climatiques, couche d'ozone, perte de biodiversité, pénuries d'eau, surexploitation des ressources marines, etc....)
 - ◆ Exposition des personnes aux dommages environnementaux : conséquences sur la santé, catastrophes "naturelles" provoquées par l'homme
- **L'environnement est considéré selon 2 aspects :**
 - ◆ la génération de déchets et polluants comme sous-produits non désirés de l'activité économique
 - ◆ la gestion des ressources naturelles renouvelables ou non.

La remise en cause de ces préceptes

■ Pertinence du **PIB** ?

- ◆ ne comptabilise que les **activités économiques exprimées en monnaie**
- ◆ la **réparation de dommages** fait augmenter le PIB, mais pas le travail bénévole (ex : accidents de la route)
- ◆ encourage la productivité avec une vision de court terme
- ◆ Ne prend pas en compte l'efficacité des processus ni le gaspillage des ressources
- ◆ n'encourage pas les politiques préventives (qui réduisent le PIB)
- ◆ La richesse n'est comptabilisée qu'en termes économiques et pas en termes humains (relations, cultures, etc....)

■ Interrogation sur les conditions d'une **croissance** (économique et démographique) indéfinie

La remise en cause de ces préceptes

- Problème de la **répartition inéquitable** des revenus
 - ◆ Plus d'un milliard de personnes vivent actuellement avec moins d'un dollar par jour
 - ◆ Maladies, éclatement de la cellule familiale, délinquance et usage de stupéfiants sont en progression dans beaucoup de pays
 - ◆ Inégalités entre les pays et au sein des pays
 - ⇒ Marginalisation
 - ⇒ Instabilité politique

- Remise en cause du postulat de rationalité **parfaite**

Comment les règles du jeu de l'économie essaient d'intégrer ces considérations ?

- Les règles et les prix du marché essaient de refléter les coûts sociaux et environnementaux.
- Les pays veulent assurer que leur richesse se maintienne ou augmente.
- Sur quels paramètres jouer ?

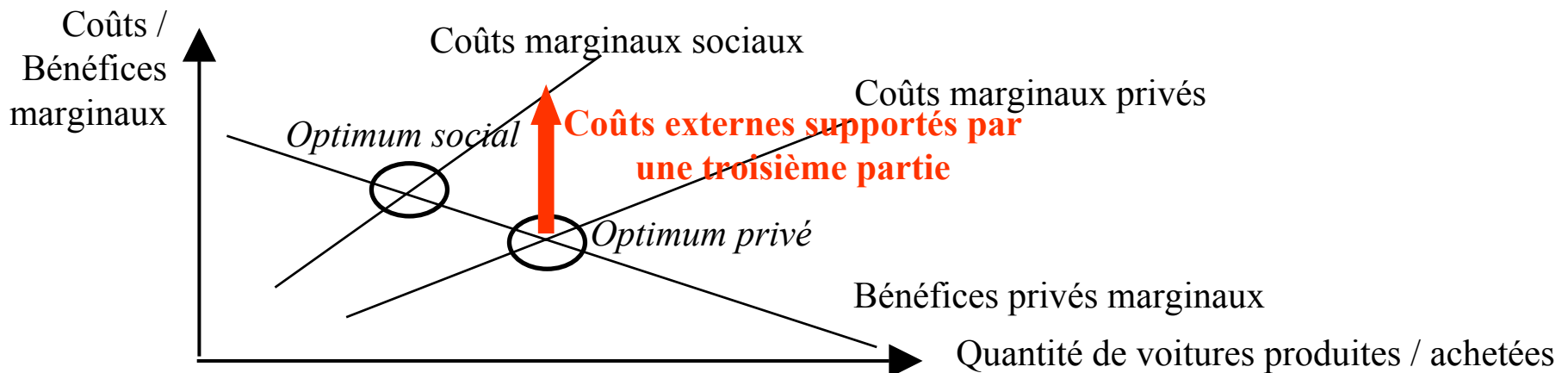
$$I = PAT$$

Impact environnemental = Population * Affluence (prospérité : consommation par personne) * impact par consommation (Technologie)

- Mais doit-on garder la même **définition de la richesse** que depuis le seconde guerre mondiale ? Comment intégrer le capital naturel et le capital humain ?

Définition du concept d'externalité

- Introduit en 1932 (Pigou) pour corriger l'incapacité du marché à prendre en charge les problèmes liés à la dégradation de l'environnement
- « Effet de l'action d'un agent économique sur un autre qui s'exerce en dehors du marché »
- Il y a externalité quand une activité **génère des coûts** (externalités négatives) ou des **bénéfices** (externalité positive) pour un autre agent qui n'est pas **impliqué** dans l'activité en question

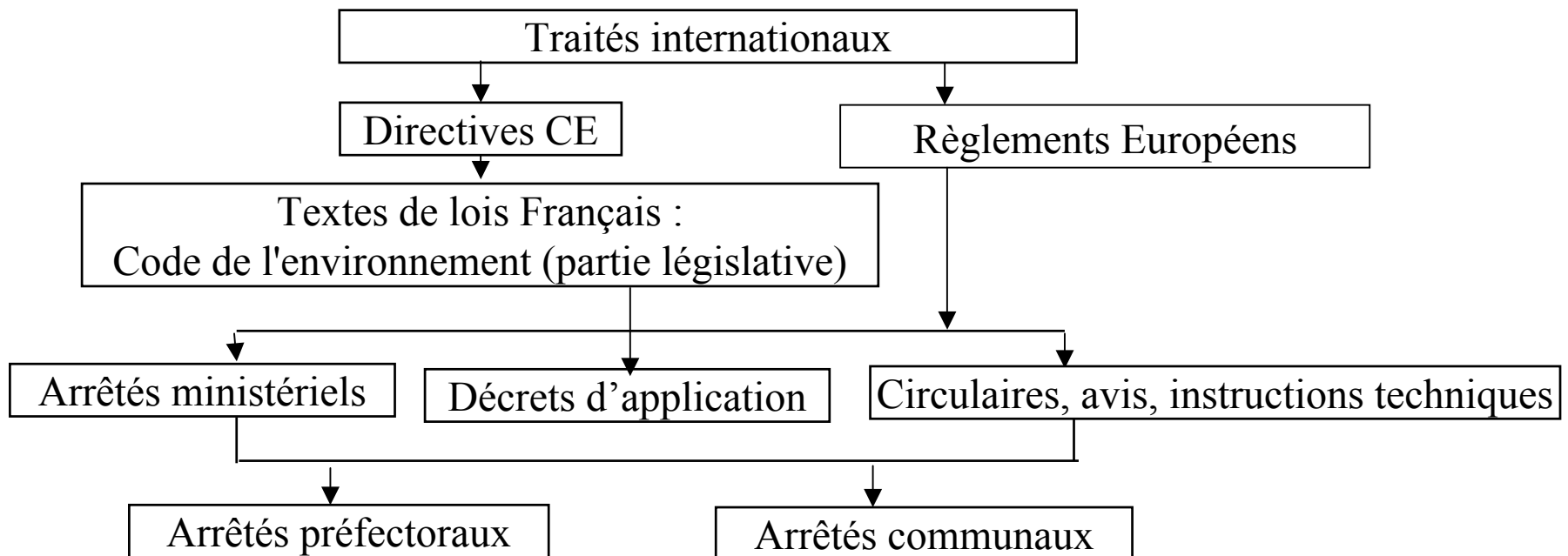


Les politiques environnementales

- En théorie : il faut **calculer le niveau optimal** de production des externalités et **mettre en place un mécanisme** qui va contraindre (ou inciter) les agents économiques à l'atteindre
- le mécanisme peut agir sur
 - ◆ les moyens techniques de l'entreprise (approche réglementaire : normes techniques ou d'émissions)
 - ◆ les moyens financiers de l'entreprise (approche économique : taxes)
 - ◆ la stratégie de l'entreprise (approche contractuelle ou volontaire)
- MAIS
 - ◆ Comment évaluer les coûts environnementaux et leur optimum ? (coût d'un paysage, d'une vie humaine, de l'air pur ?)
 - ⇒ Le choix des instruments de régulation des externalités se fait par processus politique.

L'approche réglementaire

- L'entreprise reçoit l'information sur les contraintes liées à ses impacts environnementaux à travers la réglementation et les procédures administratives.
- Les contraintes peuvent porter sur les procédés, les émissions, la localisation, la qualité du milieu naturel ou les produits



L'approche réglementaire en France

- Législation sur les installation classées pour l'environnement et Code de l'environnement
- Principe français : **approche intégrée**
 - ◆ Un seul texte spécifique à l'entreprise (arrêté préfectoral) reprend toutes les exigences réglementaires associées aux différents impacts de l'entreprise (air, eau, sol, bruit, vibrations) et du risque industriel.
 - ◆ Pour une entreprise donnée, une seule autorité compétente pour l'application de la législation ICPE
- En France : 750 inspecteurs pour 64 500 installations soumises à autorisations et 500 000 installations soumises à déclaration.
- Vers une harmonisation européenne
 - ◆ Directive IPPC (Directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution)

Domaines prioritaires pour la CE

(Conseil européen de Göteborg, juin 2001)

- Lutte contre le **changement climatique**
 - ◆ D'ici 2002 : 22% de l'électricité européenne doit être produite à partir d'énergie renouvelable
- Politique de **transport écologiquement viable**
 - ◆ Maîtriser augmentation de la circulation et saturation du réseau, réorienter le transport routier vers le train, bateau et transports publics
- Préoccupations de **santé publique**
 - ◆ Sécurité et qualité de denrées alimentaires,
 - ◆ Substances chimiques,
 - ◆ Maladies infectieuses et résistance aux antibiotiques
- Gestion plus responsable des **ressources naturelles**
 - ◆ Réduction à la source des matières premières et substances toxiques

Vers une obligation de transparence

- **Norvège** : obligation, pour les entreprises, de publier un rapport sur les **conditions de travail** et les **activités** ayant un impact environnemental (pour les infrastructures et les produits) ainsi que la nature des mesures et objectifs.
- **Danemark**, depuis 1996, certaines entreprises **cotées** doivent publier un bilan **environnemental chiffré** soumis à une **vérification externe**.
- **Pays-Bas** : entreprises appartenant à certains secteurs à risque doivent, depuis 1999, publier un rapport environnemental décliné en version grand public et en version destinée aux autorités.
- **Commission Européenne** : Livre Vert "Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises" (juillet 2001) préconise un renforcement de la responsabilité sociale des entreprises en Europe.

Vers une obligation de transparence

Décret d'application de l'article 116 de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles réglementations économiques

- Les entreprises possédant des actionnaires devront inclure des informations sociales et environnementales dans leur rapport de conseil d'administration ou de directoire.
- Informations sociales :
 - **Effectif, embauches**, CDD et CDI, plan de réduction d'effectifs
 - **Organisation du temps de travail**, absentéisme et motifs
 - **Rémunérations** et évolution, égalité professionnelle hommes / femmes
 - Bilan des **accords collectifs**
 - **Conditions d'hygiène et de sécurité**
 - Formation
 - Emploi et insertion des travailleurs **handicapés**,
 - Œuvres sociales,
 - Importance de la sous-traitance et demande de garanties en matière de respect du droit du travail

Loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques

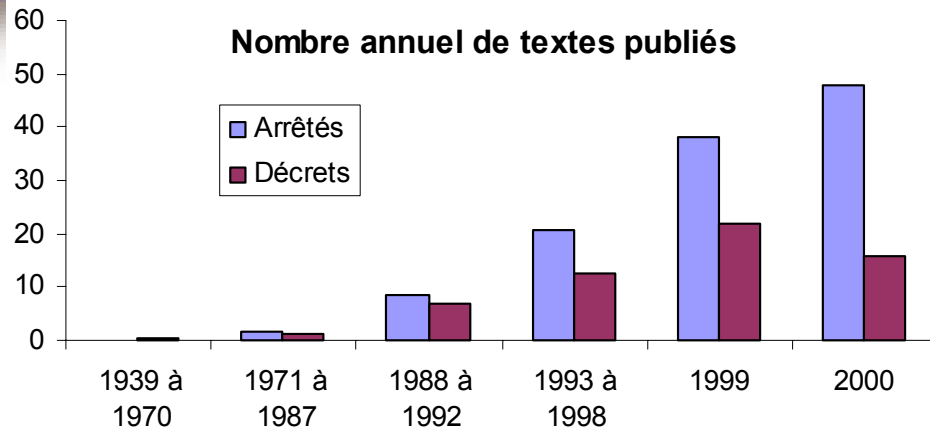
- Informations environnementales à communiquer
 - **Consommations de ressources** et **actions** limitant ces consommations,
 - **Rejets** affectant gravement l'environnement, nuisances et déchets
 - **Mesures** prises pour limiter les atteintes à l'environnement,
 - **Démarches** d'évaluation et certification entreprises en matière d'environnement,
 - **Dépenses** engagées pour limiter la pollution
 - **Actions** de formation et information environnementale des salariés
 - **Dépenses** limitant impact sur le territoire des activités industrielles,
 - Montant des **provisions et garanties** pour risques environnementaux,
 - Montant des **indemnités versées** suite à des décisions judiciaires

(Décret d'application de l'article 116 de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques)

Limites à l'approche réglementaire

- Asymétrie d'information entre le réglementateur et le réglementé
- Difficile, voire impossible d'évaluer les dommages générés par la pollution
- ⇒ L'élaboration des textes ne peut être fait de manière uniquement scientifique et demande un **processus politique**
- ⇒ Génère des **oppositions** de la part des diverses parties intéressées
- ⇒ Les groupes d'intérêt les plus homogènes et puissants ont plus de poids dans la décision finale
- ⇒ Textes souvent flous pour laisser le champs à diverses interprétations selon contexte territorial, mais aussi selon la personne chargée de sa mise en application
- ⇒ Les objectifs initiaux sont souvent dilués afin que le texte soit accepté

L'approche réglementaire



Nul n'est censé ignorer la loi

- Une évolution rapide des textes de lois
- Des textes complexes et flous
- ⇒ La maîtrise de la réglementation est difficile pour les industriels s'ils n'ont pas de services juridiques (ex. : PME)
- ⇒ La plupart des entreprises n'ont pas connaissance de l'ensemble de leurs droits et devoirs !
- ⇒ Difficile d'anticiper sur l'évolution de la réglementation

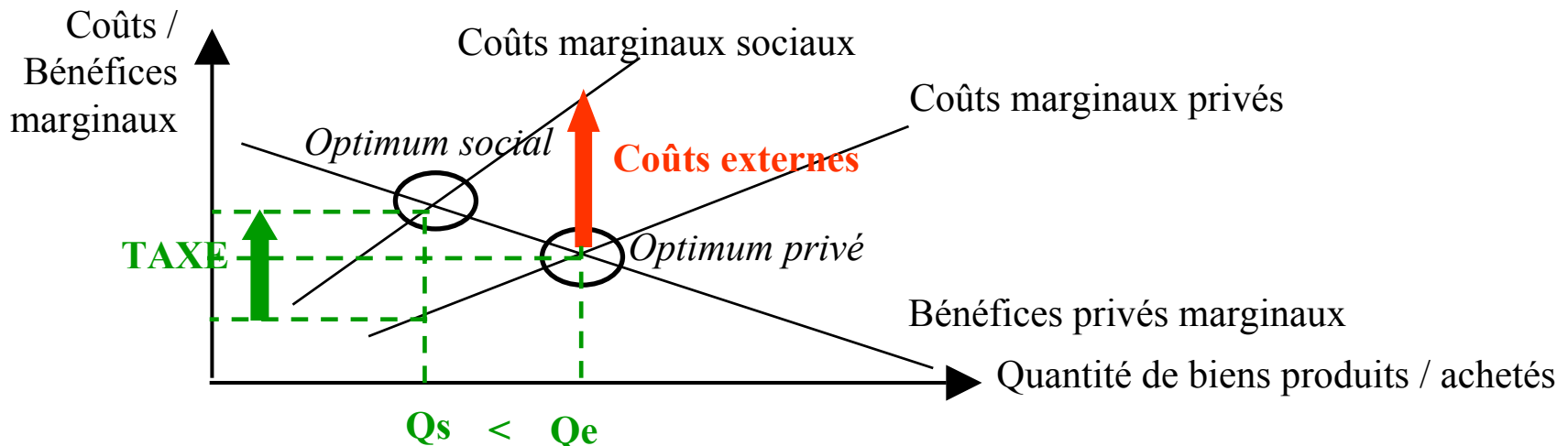
Enjeux réglementaires pour les entreprises

- **Diminution des risques** liés aux responsabilités civile et pénale de l'entreprise et de ses responsables.
- **Eviter les sanctions pénales et administratives** en cas de constat de non-conformité par rapport à la réglementation environnementale et sociale :
 - ◆ peines de police (contraventions et interdiction d'utiliser l'installation)
 - ◆ peines correctionnelles (réservées aux infractions intentionnelles mais pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement)
 - ◆ Exécution de travaux d'office, mise en demeure de régulariser et suspension éventuelle d'activité, fermeture de site (voire apposition de scellés) ou suppression.
- **Anticiper la réglementation** future (risque d'interdiction de certaines activités, produits, etc.)
- **Satisfaire les exigences** de la maison-mère, client, etc. concernant le respect de la réglementation

Outils de régulation des externalités environnementales

■ Les outils économiques

- ◆ Utilisés en complément à l'approche réglementaire
- ◆ l'entreprise perçoit les informations et contraintes sous forme financière
- ◆ Principe "pollueur-payeur".
- ◆ Taxes, subventions ou marché des permis d'émission



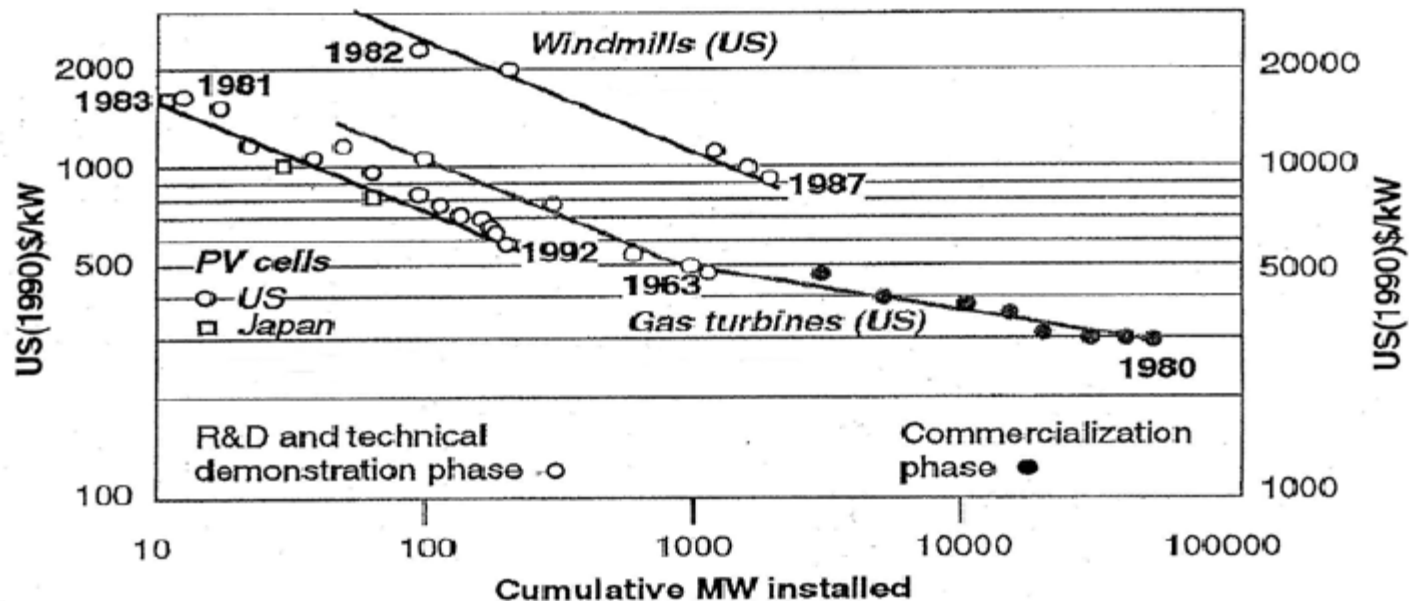
Outils économiques : la fiscalité

- Redevances = paiements obligatoires effectués en contrepartie d'un service fourni en proportion du versement
 - ◆ ex. : redevance Agence de l'eau pour l'assainissement, redevance municipale éventuelle pour enlèvement des DIB
- Taxes = versements obligatoires effectués sans contrepartie directe, au profit des administrations publiques
 - ◆ ex. : TGAP (traitement et stockage des DIS, pollution atmosphérique, huiles de base, nuisances sonores, stockage des OM et assimilés)
 - ◆ Taxe sur l'eau (Agence de l'eau)
 - ◆ Si la taxe est proportionnelle à la pollution, l'entreprise peut réduire ses coûts en réduisant ses impacts
 - ◆ "Double dividende" : la TGAP n'est pas seulement censée inciter les entreprises à réduire leurs émissions, mais aussi à procurer des ressources à l'Etat et baisser d'autres prélèvements (l'argent n'est pas forcément affecté à la protection de l'environnement)

Outils économiques : aides financières

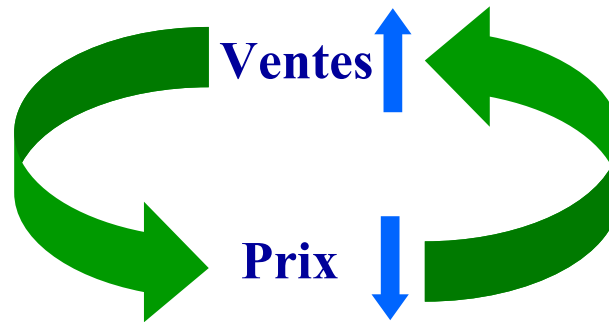
■ Mesures soutenant les investissements destinés à économiser l'énergie et lutter contre les pollutions pour en **diminuer le temps de retour sur investissement** (projets pilotes) ou **encourager la R&D**

- ◆ Subventions
- ◆ Aménagements fiscaux (amortissements exceptionnels)
- ◆ Prêts à taux bonifiés



Outils économiques : aides financières

■ Principe des mécanismes de transformation du marché



- Peuvent être attribués par la DRIRE, l'ADEME, les Agences de l'eau et les conseils régionaux
- Mais : se heurte à la distorsion de la concurrence et à l'application du principe pollueur / payeur
 - ⇒ Doit permettre aux bénéficiaires d'aller plus loin que la réglementation
 - ⇒ Concerne surtout le développement de technologies ou techniques nouvelles (R&D, opérations pilotes de démonstration)

Outils de régulation des externalités environnementales

- Difficultés pour concevoir les instruments économiques :
 - ◆ Comment estimer les coûts de la dépollution et le prix approximant la valeur d'usage d'un bien environnemental ?
 - ◆ Processus politique d'élaboration des outils fiscaux
 - ⇒ Ambition politique diminuée car pression des industriels
 - ⇒ Groupes d'intérêt homogènes (grands groupes) sont les plus influents
 - ⇒ Préoccupations d'intérêt général intégrées au projets de loi

- Efficacité n'est assurée que si le décideur a identifié
 - ◆ les **coûts** liés à la taxe,
 - ◆ les **bénéfices potentiels** d'une diminution des impacts
 - ◆ les **solutions** techniques

Outils économiques : Marché des permis d'émission

- L'Etat décide à l'avance de la quantité de pollution "acceptable".
- Les "permis d'émission" représentant la quantité de pollution correspondant aux objectifs de qualité environnementale fixés sont alors, soit distribués aux entreprises existantes, soit vendus aux enchères.
- Chaque entreprise peut alors rejeter la quantité de pollution pour laquelle elle a des droits et épurer ou supprimer les unités de pollution non couvertes.
- Système qui **fixe des objectifs** aux entreprise et les incite à éliminer les sources de pollution (d'abord les plus faciles, puis innovations)
- Des **expériences** de marché intérieur des droits d'émission de gaz à effet de serre sont en cours en Grande Bretagne et au Danemark et vont commencer au Japon en 2003.

Outils économiques : Marché des permis d'émission

■ Mais :

- ◆ Comment choisir les participants ?
- ◆ Comment octroyer les quotas d'émissions aux entreprises ? A quels secteurs d'activité ? Quelle taille minimale d'entreprises ?
- ◆ Quelles sanctions et régulations prévoir en cas de non-respect des règles ? Doit-il y avoir une autorité supranationale qui joue le rôle d'arbitre ?
- ◆ Qu'arrivera t'il à la date où les Etats doivent être en conformité avec leurs objectifs (2012) ?
- ◆ Comment effectuer la dotation initiale des permis d'émission aux pays ?

Enjeux économiques pour les entreprises

■ Maîtrise des coûts environnementaux

- ◆ Traitement des rejets (convention avec station d'épuration, transport des déchets, mise en décharge...)
- ◆ Gestion des risques (aménagement des stockages, des procédés...)
- ◆ Fiscalité environnementale (redevances sur l'eau, les déchets, les rejets atmosphériques...)
- ◆ Accès aux ressources (consommation de matières premières, eau, énergie)

Gains envisageables :

- réduction des consommations,
- réduction et optimisation du coût lié aux rejets/déchets
 - réduction taxes, impôts
 - renégociation des primes d'assurances,
 - obtention de prêts bancaires à taux réduit

Enjeux économiques pour les entreprises

■ Maîtrise des coûts sociaux

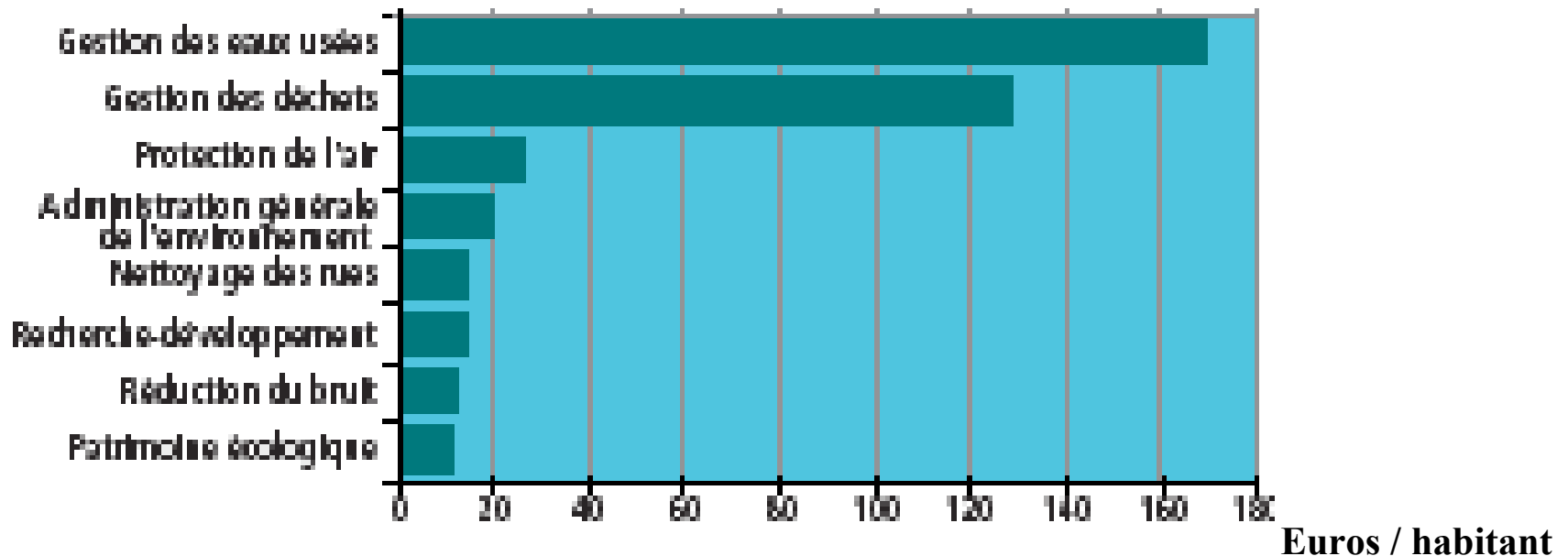
- ◆ Coûts liés à de mauvaises pratiques d'hygiène et sécurité (accidents, maladies)
- ◆ Coûts liés à l'absentéisme et à la baisse de qualité de la production en cas de mauvaises conditions de travail
- ◆ Coûts liés aux conflits sociaux (grèves)

Gains envisageables :

- Eviter amendes éventuelles dues à de mauvaises conditions de travail
 - Réduire les coûts liés aux accidents de travail
 - Réduire les coûts liés à l'absentéisme
 - Réduire les coûts liés aux conflits sociaux
 - Améliorer la motivation des employés
- Améliorer motivation des employés (information, consultation et participation)
 - Anticipation des mutations industrielles et restructurations

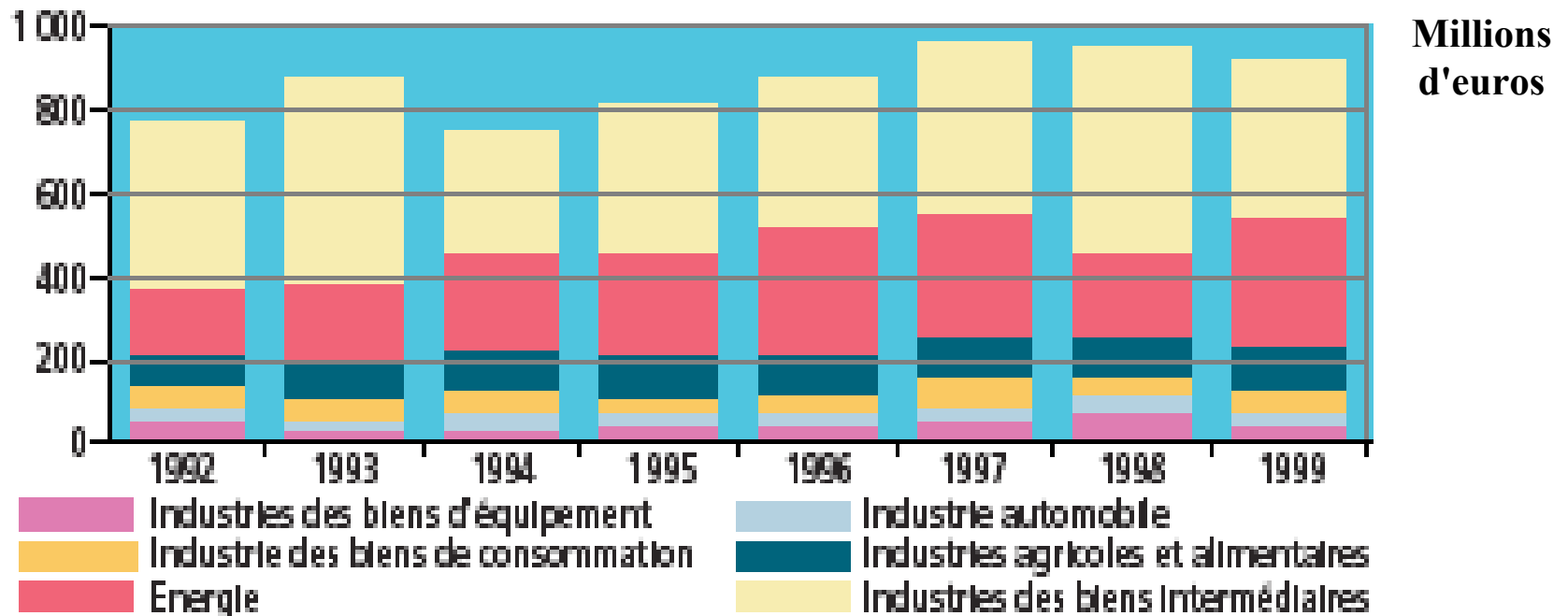
Que représentent les investissements pour l'environnement ?

- Dépenses nationales totales de protection de l'environnement (France, 1999) :
 - ◆ 23,9 milliards d'euros
 - ◆ soit 396 euros par habitant.
 - ◆ 1,8 % du produit intérieur brut de l'année.
- Gestion des eaux usées et des déchets = 3/4 de cette dépense.



Que représentent les investissements pour l'environnement ?

- Dépenses des entreprises industrielles (1999) : 925 millions d'euros
 - ◆ soit 3,1 % des investissements totaux de l'industrie.
 - ◆ très léger repli par rapport à 1998 (Après croissance forte en 1997 et 1998)

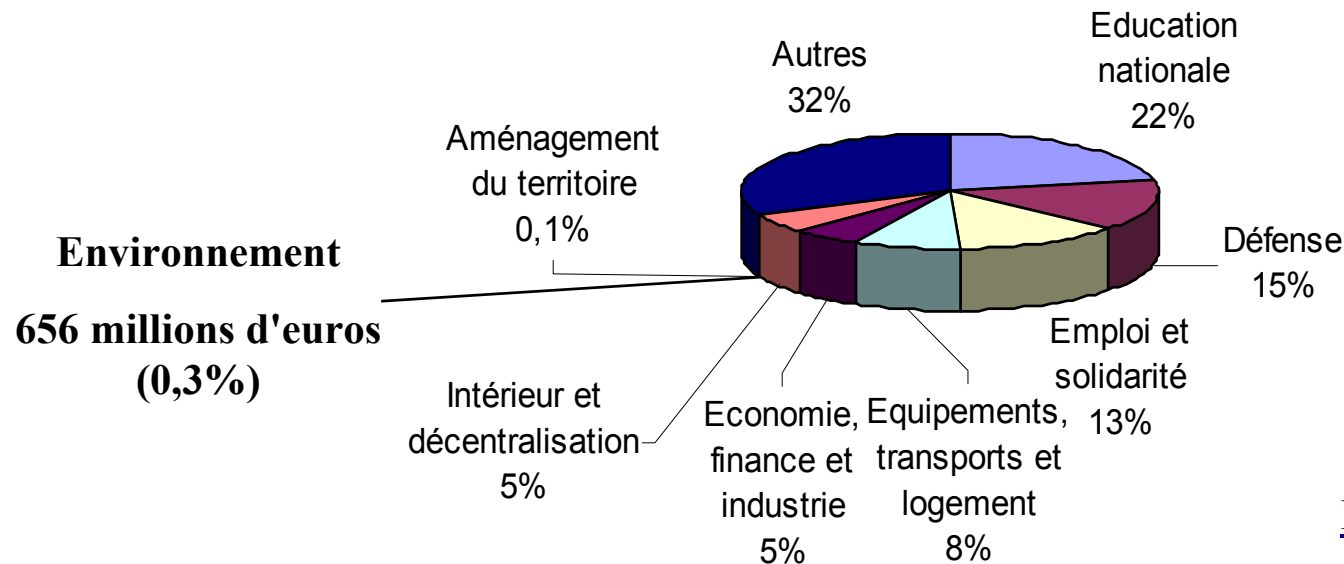


Euros / habitant

Que représentent les investissements pour l'environnement ?

- Budget de l'environnement en 2002 : 761,29 millions
- Budget de l'aménagement du territoire : 285,38 millions d'Euros

Répartition des budgets des différents Ministères en 2000



Budget total :
254 milliards d'euros

- Donne la possibilité à l'entreprise faire **valider** par une **tierce partie** sa démarche volontaire (allant au-delà de la réglementation) pour **mettre en valeur** son engagement.
- A la faveur des économistes libéraux
- Efficacité est limitée s'il n'y a pas de dispositif de contrôle et de sanction individuelle
- S'adressent surtout aux entreprises possédant a priori une forte maîtrise de l'information environnementale.
- Instruments :
 - ◆ négociations directes,
 - ◆ engagements unilatéraux,
 - ◆ accords négociés ou contrats de branche
 - ◆ programmes volontaires officiels (normes de management environnemental ou labels pour produits respectueux de l'environnement).

Renforcer la concertation et le dialogue

- Répondre au principe de participation
 - ◆ Identification des parties intéressées et de leurs exigences
 - ◆ Communication interne (sensibilisation du personnel, boîte à idées, concours, etc....)
 - ◆ Publications de rapports "développement durable"
 - ◆ Journées porte-ouvertes
 - ◆ Mise en place de Commissions consultatives de l'environnement
 - ◆ Désignation de médiateur chargé de faire le lien entre riverains et entreprise

- Basé sur une approche système prenant en compte les impacts du site dans son ensemble
- **Les principes**
 - ◆ composante du système de management global de l'entreprise visant à inclure les questions environnementales au fonctionnement général de l'entreprise
 - ◆ nécessite l'engagement de la direction
 - ◆ basé sur l'amélioration continue (Planification - Mise en œuvre - évaluation - révision)
 - ◆ Débute par une analyse environnementale complète du site
 - ◆ Implique la documentation des procédures liées à la gestion des impacts environnementaux
 - ◆ Implique des actions de sensibilisation du personnel.

L'approche "dématérialisation"

- **Principe** : réduction de l'input en flux matériels dans le fonctionnement économique en remplaçant un produit physique par un produit consommant moins de matière ou un service.
- **Hypothèse** : croissance économique et consommations énergétiques et matérielles peuvent être découplées.
- **Exemples** :
 - ◆ Remplacement d'un produit par un autre moins lourd (emballages)
 - ◆ Remplacement d'un produit matériel par un produit moins matériel (courrier électronique vs courrier postal)
 - ◆ Réduction de l'utilisation de systèmes matériels (vidéo-conférence vs déplacement)
- **Avantages attendus** :
 - ◆ Réduit la production de biens
 - ◆ Economise matériaux et énergie de production
 - ◆ Innovation, proposition de nouveaux services flexibles

Les limites à la dématérialisation

- **l'effet rebond** : la diminution des consommations par services, et donc du coût augmente la quantité totale de produits consommés.
- Approche basée uniquement sur les **quantités de flux** qui néglige la qualité environnementale (toxicité, biodiversité, etc...).
- Pas toujours **d'analyse environnementale** globale
- Manque de **potentiel d'application** dans les pays en voie de développement
- Manque de **légitimité sociale** : comment imposer de nouveaux produits et comportements ?
- Risque d'augmenter la **dépendance** par rapport à des technologies sophistiquées, des fournisseurs particuliers

L'approche « Facteur X »

- **Hypothèses de l'approche facteur 4** (Von Weizsäcker - Lovins, 1995) :
 - ◆ On peut diminuer d'un facteur 4 la consommation des ressources sans réduire le niveau de vie actuel des pays développés.
 - ◆ L'amélioration de l'efficacité énergétique et matérielle permet, à elle seule, de rentabiliser les investissements nécessaires.
 - ◆ 7 bonnes raisons d'améliorer la productivité des ressources :
 - Vivre mieux, Moins polluer et moins détruire, Gagner de l'argent, Multiplier la productivité des capitaux insuffisants, Augmenter la sécurité, être équitable et créer plus d'emplois
 - ◆ 60 exemples de réduction par facteur 4 de consommation de ressources

- **Hypothèses de l'approche Facteur 10** (Schmidt - Bleek, 1994)
 - ◆ Il faut réduire de 50 % les flux de matières dans le Monde
 - ◆ Les pays du Nord (80 % des flux matériels globaux - 20 % de la population) doivent réduire d'un facteur 10 leurs propres consommations pour permettre aux pays du Sud de se développer.

L'approche "éco-efficacité"

- Proposée par le WBCSD en 1992 en réponse à la déclaration de Rio
- Hypothèse : on peut atteindre un développement durable en conservant les mécanismes de marché
 1. En innovant sur les plans technologiques et sociaux
 2. En pratiquant l'éco-efficience : créer plus de valeur avec moins d'impact
 - réduire l'intensité matérielle et énergétique
 - réduire la dispersion toxique
 - augmenter la recyclabilité et la durabilité des produits (conception basée sur ACV)
 - maximiser l'utilisation de ressources renouvelables
 - emphase sur les services
 3. En passant du dialogue avec les parties intéressées aux partenariats pour le progrès
 4. En informant les consommateurs sur les conduites plus durables
 5. En améliorant les conditions de fonctionnement du marché
 6. En faisant refléter dans les coûts du marché les coûts environnementaux et sociaux
 7. En permettant au Monde entier de profiter du marché (lutte contre pauvreté)

L'approche "small is beautiful"

Economics as if people mattered

E.F. Schumacher, 1973

- Remise en question de la tendance à l'augmentation de taille des organisations.
- Prône le développement des "technologies appropriées", à dimension humaine, développées et adaptées au niveau local
- Propose 5 principes à respecter par les organisations :
 - ◆ *Principe de subsidiarité* : les niveaux hiérarchiques supérieurs des organisations ne doivent être chargés d'une fonction que si celle-ci ne peut pas être assurée par les niveaux inférieurs.
 - ◆ *Principe de justification* : les autorités / directions de toutes organisations doivent avoir un comportement irréprochable pour montrer l'exemple.
 - ◆ *Principe d'identification* : chaque unité (e.g. : site d'entreprise) doit faire état séparément de son bilan financier pour faciliter l'identification des différents profits / pertes
 - ◆ *Principe de motivation* : toute organisation doit s'assurer que l'ensemble de son personnel est motivé.
 - ◆ *Principe de l'axiome moyen* : Il faut trouver un juste milieu entre la concentration totale des responsabilités au niveau d'un nombre très limité de responsables et une répartition des responsabilités sur l'ensemble des membres de l'entreprise.

- 2 référentiels possibles pour faire reconnaître sa démarche : ISO 14001 - EMAS

- **Principes communs**

- ◆ L'amélioration continue
- ◆ Les normes n'imposent pas des objectifs ou seuils, mais demandent à l'entreprise de se fixer des objectifs puis de les atteindre.

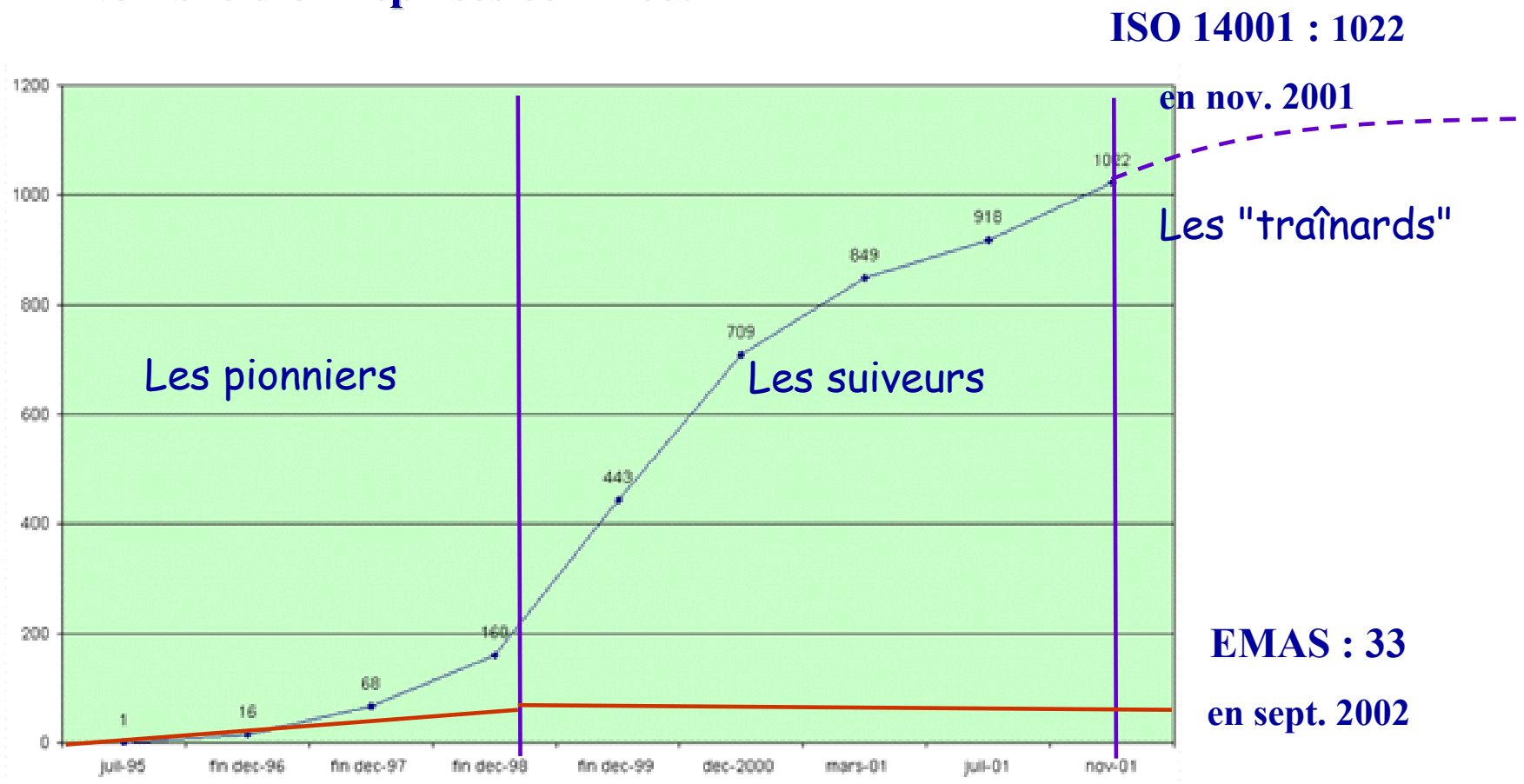
- **Différences**

- ◆ **ISO** : organisme privé, mais reconnu internationalement
- ◆ **EMAS (ou éco-audit)** :

- ◆ Règlement européen, organisme d'enregistrement : l'ACFCI
- ◆ Impose la validation par le certificateur d'un rapport environnemental communiqué aux parties intéressées



■ **Nombre d'entreprises certifiées**



- TPM (Total Productivity Management), TQM, TQEM (Total Quality Environmental Management), Kaizen, etc....
- Les 8 principes de management de la norme ISO 9000 : 2000
 - 1- Orientation client (au sens large, ce qui peut inclure les parties intéressées)
 - 2- Leadership
 - 3- Implication du personnel
 - 4- Approche processus
 - 5- Management par approche système
 - 6- Amélioration continue
 - 7- Approche factuelle pour la prise de décision
 - 8- Relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs
- Prise en compte de l'amélioration continue, des parties intéressées, mais pas explicitement des impacts environnementaux !

- **Certifiable par des auditeurs indépendants accrédité par SAI**
- **150 entreprises certifiées en août 2002**
 - ◆ **27 types d'industries (manufacture, agriculture, chimie, cosmétiques, électronique, agro-alimentaire, textile, jouets)**
 - ◆ **28 pays (les 2 pays ayant le plus de certifiés : Chine et Italie)**
- **Les 9 points de la norme SA 8000**
 - ◆ Travail des enfants : interdiction de main d'œuvre de moins de 15 ans
 - ◆ Travail forcé : interdit
 - ◆ Hygiène et sécurité : eau potable, sanitaires
 - ◆ Liberté syndicale et droit de négociation collective

- Les 9 points de la norme SA 8000 (suite)
 - ◆ Discrimination : embauche, rémunération non liées à des critères de race, caste, origine nationale, religion, handicap, sexe, orientation sexuelle, appartenance syndicale ou attaches politiques.
 - ◆ Pratiques disciplinaires : punition corporelle, coercition mentale ou physique et insulte verbale interdites
 - ◆ Horaires de travail : conforme à législation nationale, < 48 h
 - ◆ Rémunération : > minimum sectoriel et assure besoins élémentaires
 - ◆ Systèmes de management : politique, revue, contrôle fournisseurs, communication

- **Opposition des partenaires sociaux et acteurs industriels à la normalisation et certification de l'H&S**
 - ◆ La sécurité est du domaine du réglementaire et non du volontaire
 - ◆ Impose la définition de risques "significatifs" et de risques "acceptables" (notion refusée par les syndicats)
 - ◆ Générateur de coûts mais pas de valeur ajoutée

- **Une norme a été écrite (OHSAS 18 001 - Occupational health and safety management systems), mais n'a jamais été officialisée au niveau de l'ISO**
 - ◆ Basée sur l'amélioration continue
 - ◆ Compatible avec ISO 9 000 et ISO 14 001

- Analyse des impacts d'un produit du "berceau à la tombe"
- Normes de la série ISO 14 040 pour définir la méthode
- Les étapes :
 1. Définir les objectifs et frontières de l'étude
 2. Phase d'inventaire (collecte et traitement des données)
 3. Evaluation des impacts environnementaux
 4. Interprétation des résultats
- Eco-labels européens pour certains produits :
 - ◆ Attribuables à 15 types de produits
 - ◆ Liste de critères à respecter concernant l'utilisation des ressources naturelles et l'énergie, les émissions dans l'air, l'eau et le sol, la production de déchets, le bruit, les effets sur les écosystèmes.



▼ Association française de normalisation (AFNOR)

QUI? Coalition de partenaires socio-économiques et les pouvoirs publics;

RÔLE: définir des orientations stratégiques du système normatif français.

▼ Équipe de travail responsable de la définition de la norme SD 21 000

REGROUPE: rassemble près de 60 membres dont M. Brodhag est le président;

La norme SD 21 000: proposition d'une norme internationale qui répond aux exigences du d.d.

OBJET: mise en place d'un système de management s'appliquant au d.d.

OBJECTIFS:

➤ vise l'amélioration des performances globales de l'entreprise au niveau des aspects ECONOMIQUE- SOCIAL-ENVIRONNEMENTAL;

➤ vise la sensibilisation de l'entreprise au respect de ses engagements vis-à-vis les parties intéressées (P.I.);

PUBLIC CIBLE: la norme s'adresse à la direction des entreprises

■ Global Reporting Initiative (GRI)

QUI? Organisation internationale;

REGROUPE: plusieurs acteurs (gouvernements, Association, entreprises, etc.);

OBJET: ligne directrice pour la rédaction d'un rapport de d.d.;

RÔLE:

- réduire la confusion;
- harmoniser les règles de communication des informations;
- * pour maximiser l'utilité du rapport;

OBJECTIF: offrir un outil d'aide aux entreprises qui souhaitent promouvoir le d.d. dans leur gestion;

PUBLIC CIBLE: le guide s'adresse aux entreprises et aux firmes conseils.

■ World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)

QUI? Coalition de divers acteurs dont 160 entreprises internationales;

REGROUPE: entreprises, ONG, gouvernements, etc.;

OBJET: guide de réflexion pour aider les entreprises dans leur démarche de d.d.;

RÔLE: publier des études et des réflexions pour sensibiliser les entreprises au d.d.;

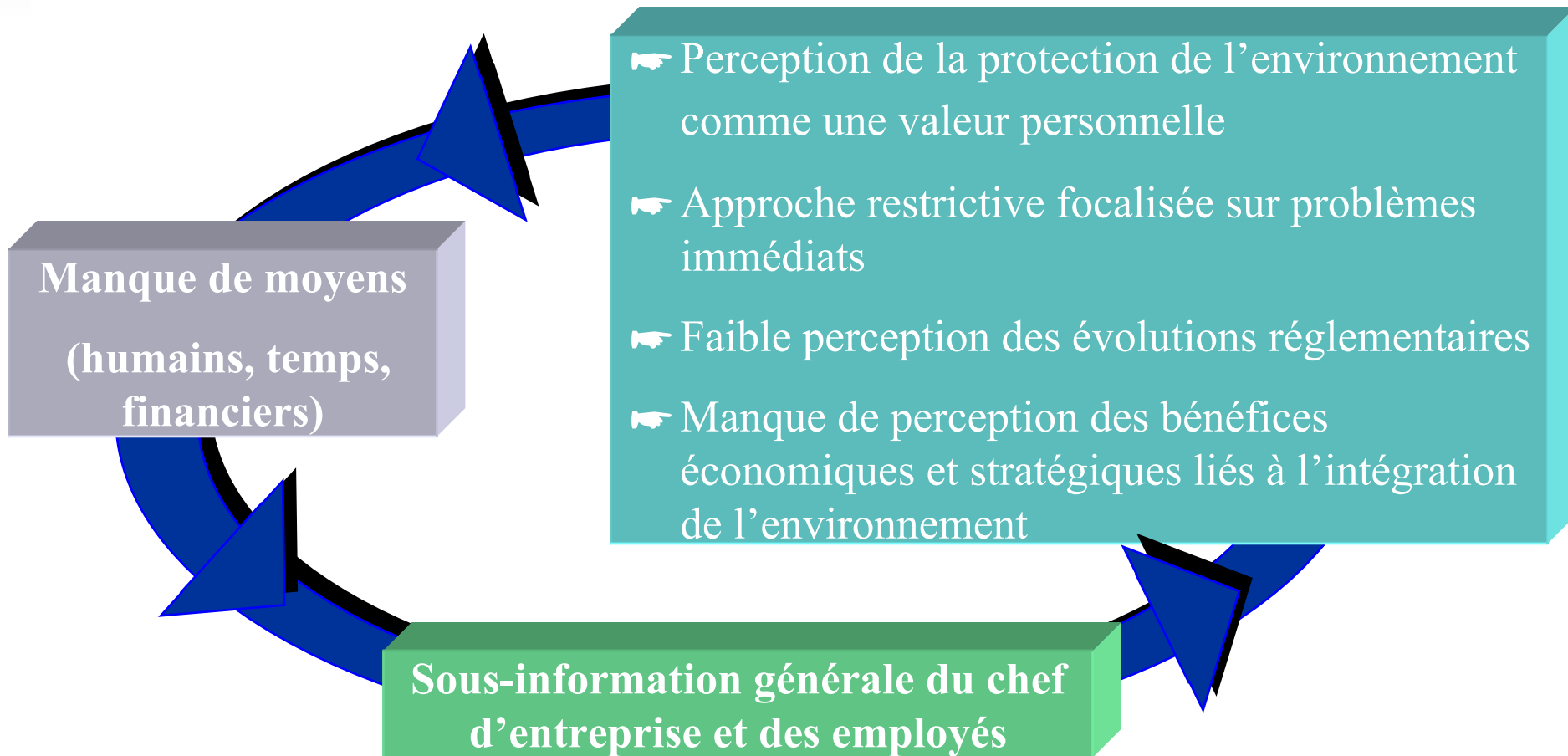
OBJECTIF: diriger les entreprises vers le changement positif et l'adoption d'une vision du futur durable;

PUBLIC CIBLE: entreprises.

- Démarche volontaire pour les pays et entreprises
- RSE = "intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes"
- besoin de transparence sur pratiques sociales accru par mondialisation et demandes des organismes financeurs
- Volonté de la CE de normaliser rapports des entreprises pour éviter confusion des utilisateurs et assurer efficacité de la RSE.
- RSE des PME explicitement encouragée
- Préconise une harmonisation des pratiques en terme de :
 - ◆ Code de conduite (normes minimales = convention de l'OIT et directives OCDE)
 - ◆ Normes de gestion
 - ◆ Mesure des performances, élaboration des rapports et validation
 - ◆ Labels (proclamés de façon unilatérale)
 - ◆ Investissements socialement responsables

... Mais

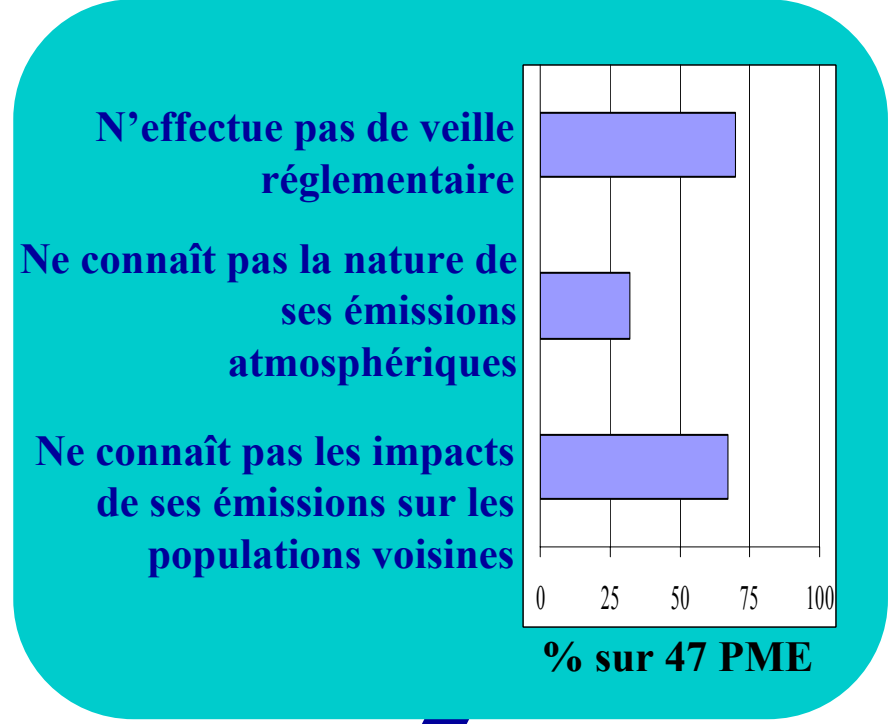
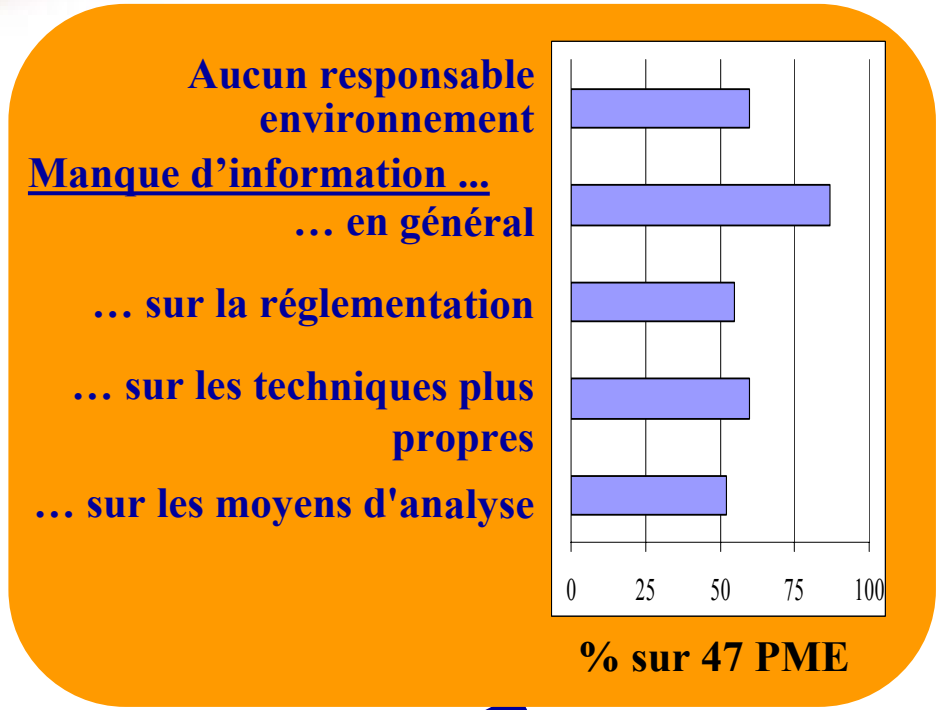
Freins à l'intégration de l'environnement par les PME : le cercle de passivité



... Mais

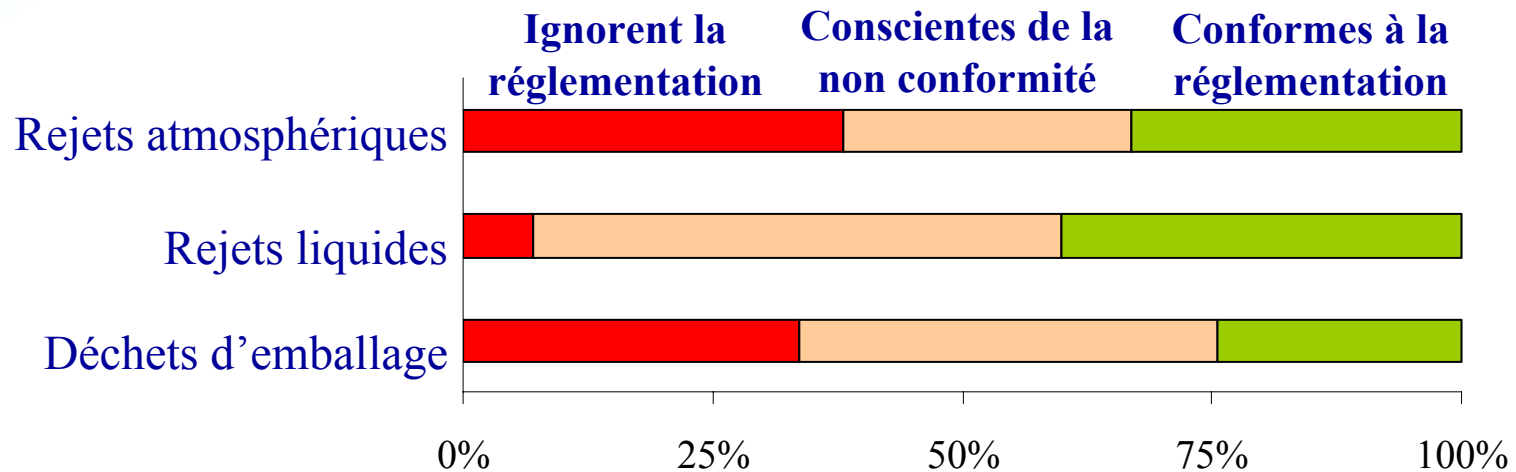
Niveau de connaissance des PME

Enquête auprès de 47 PME



La majorité des PME n'ont pas un comportement parfaitement «rationnel» face aux outils traditionnels de régulation environnementale.

Données sur 47 PME



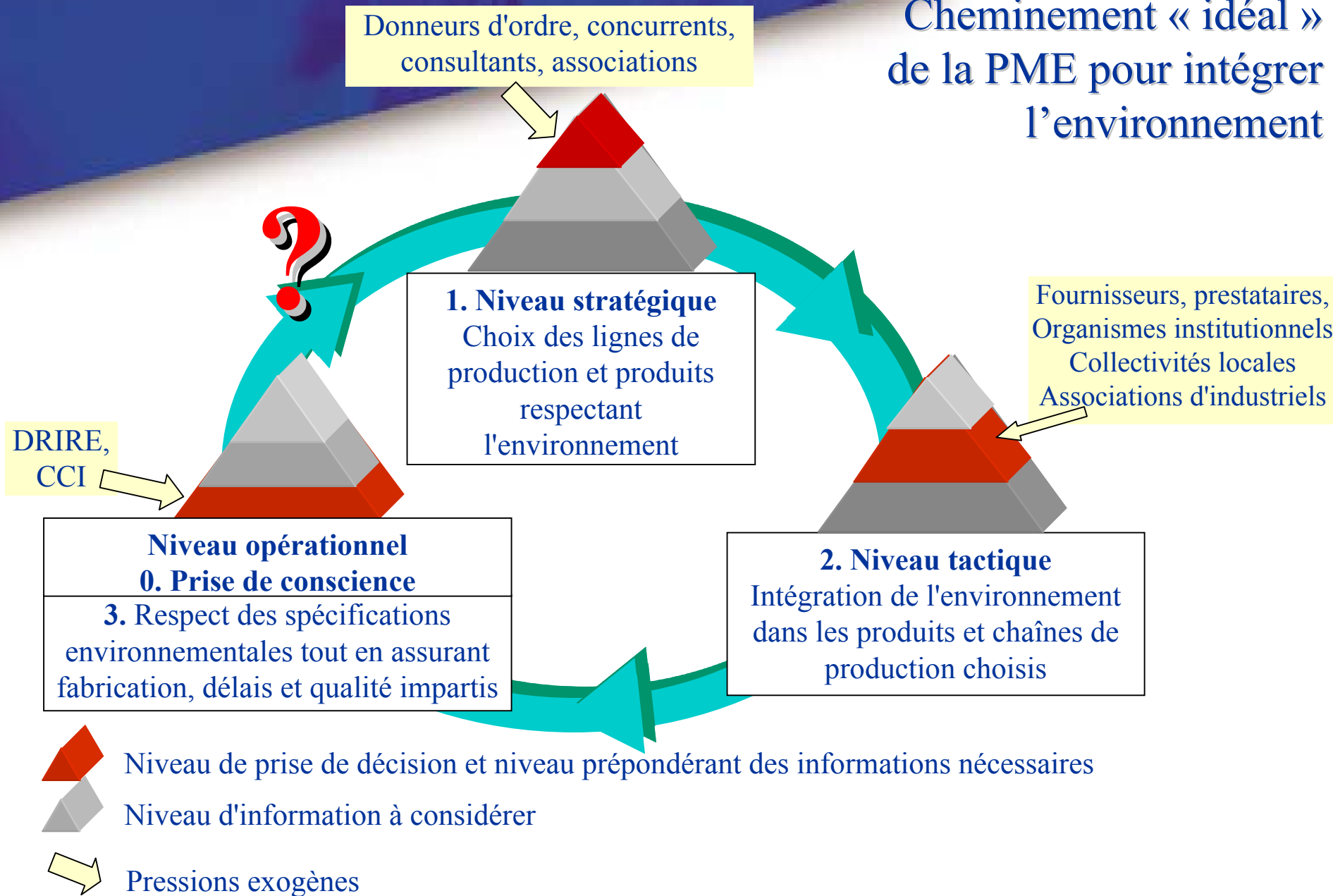
⇒ Opportunisme lié à l'asymétrie d'information due à :

- ◆ manque de moyens des instances de contrôle
- ◆ absence d'obligation de transparence
- ◆ ambiguïté des textes de loi
- ◆ difficultés internes de la PME à évaluer ses propres performances
- ◆ manque d'expertise environnementale de certaines parties intéressées.

Des barrières à un engagement effectif des entreprises pour un développement durable

- **Incompatibilité** apparente entre les objectifs de l'entreprise (produire de la valeur économique) et la protection de l'environnement
- Si l'intégration de l'environnement peut se traduire par une réduction des coûts (économies d'eau, d'énergie), cela se traduit ensuite par des **coûts de mise aux normes** de situation jusqu'à présent non conformes : coûts élevés de traitement des eaux, des fumées, etc..
- **Difficultés à convaincre** employés et dirigeants de la nécessité de prendre en compte les parties intéressées, l'environnement, les générations futures
- La collectivité est perçue comme un "**ponctionneur**" de fonds (TP)

Cheminement « idéal » de la PME pour intégrer l'environnement



Vers une vision stratégique intégrant l'environnement et les générations futures

- Mettre en évidence les enjeux stratégiques du développement durable
 - ◆ Améliorer ses performances sanitaires et environnementales (en allant au-delà de la réglementation) permet à l'entreprise **d'éviter une contestation sociale** qui risque de restreindre leurs droit d'exploitation ou de développement, ou imposer une cessation d'activité dont le coût serait irrécupérable.
 - ◆ Si elle veut assurer son propre développement, l'entreprise ne doit pas affecter la qualité de vie des populations voisines, de son territoire et des générations futures. Elle doit donc contribuer au "développement durable" de son territoire.

- Créé pour faire face aux lacunes du marché et du développement actuel,
- de plus en plus médiatisé et présent dans les sphères politiques et dans les discours des grandes entreprises.
- Mais un concept flou qui
 - ◆ doit être défini pour chaque nouveau projet par participation / consensus entre les acteurs concernés
 - ◆ laisse le champs à des interprétations divergentes pour son application selon les forces en présence
 - ◆ est accaparé par les "acteurs forts" (multinationales, collectivités locales) qui imposent leur propre définition ne remettant pas en cause le développement actuel (économie de marché, mondialisation).
- dont la diffusion est encore réservée aux acteurs ayant les moyens d'investir dans les négociations
 - ◆ en interne pour élaborer leur propre politique
 - ◆ en externe pour influencer les politiques publiques